

**ÉPREUVE ÉCRITE LE JEUDI 13 MARS 2025,  
SUR LE DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME.**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime organise l'**examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe (avancement de grade) pour les collectivités et établissements publics territoriaux de la Seine-Maritime et de l'Eure.**

**CONDITIONS D'INSCRIPTION**

L'examen professionnel est ouvert aux **adjoints administratifs territoriaux** ayant atteint le **4<sup>ème</sup> échelon** et comptant au moins **trois ans de services effectifs** dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

Les candidats devront être en activité à la date de clôture des inscriptions **et** justifier de l'ancienneté suffisante au plus tard le **31 décembre 2026** (services accomplis, en qualité d'agent stagiaire et titulaire).

**PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS DE PREINSCRIPTION : DU 22 OCTOBRE 2024 AU 27 NOVEMBRE 2024.**

- Soit **lors d'une préinscription**<sup>1</sup> sur le site Internet du Centre de Gestion de la Seine-Maritime : [www.cdg76.fr](http://www.cdg76.fr) et par l'intermédiaire du portail national « [concours-territorial.fr](http://concours-territorial.fr) ».
- Soit à **l'accueil du CDG76**<sup>2</sup>, un ordinateur et une imprimante sont mis à disposition. (Si nécessaire, des agents du CDG76 pourront accompagner les candidats dans cette démarche).
- Soit **par voie postale**<sup>3</sup> : adresser une demande écrite individuelle comportant les nom(s) prénom(s), adresse, email et n° de portable du demandeur au siège du CDG76.

**DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS DE PREINSCRIPTION : 05 DECEMBRE 2024 AU PLUS TARD.**

Les candidats devront remettre/transmettre leur dossier de préinscription **dûment complété et signé** au **CDG76** :

- Soit **par voie dématérialisée**<sup>4</sup>. Le candidat pourra déposer son dossier d'inscription dûment complété et signé sur son « espace sécurisé candidat » sur le site internet du CDG76 : [www.cdg76.fr](http://www.cdg76.fr) en utilisant son « identifiant » et son « mot de passe » **et devra impérativement clôturer son inscription** au plus tard le **05/12/2024** (avant minuit, heure métropolitaine).
- Soit à **l'accueil du CDG76**<sup>2</sup>.
- Soit **par voie postale**<sup>3</sup> au **siège du CDG76**.

<sup>1</sup> avant minuit (heure métropolitaine) ;

<sup>2</sup> durant les horaires d'ouverture du CDG76 ; <sup>3</sup>cachet de la poste ou preuve de dépôt faisant foi ;

<sup>4</sup> déposer le dossier (daté, signé) **ET clôturer l'inscription** au plus tard le **05/12/2024** avant minuit (heure métropolitaine).

**ATTENTION :** La préinscription ne sera considérée comme inscription qu'à réception, par le CDG76, du dossier papier (imprimé lors de la préinscription) pendant la période d'inscription. Tout dossier d'inscription qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié ou d'un dossier converti dans un autre format et modifié sera considéré comme non conforme et rejeté. En conséquence, il appartient au candidat de transmettre personnellement son dossier d'inscription original, complet, et suffisamment affranchi, dans le délai imparti. Quel que soit le mode de dépôt du dossier d'inscription, tout incident dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause (retard, perte affranchissement insuffisant, grève...), engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique à concourir. Seront acceptés uniquement les dossiers originaux (signature manuscrite originale) ou dossier transmis en dématérialisation, après signature, par dépôt sur l'espace sécurisé du candidat. Tout dossier déposé par voie dématérialisée devra impérativement être clôturé au plus tard le **05/12/2022** (avant minuit). Dans le cas contraire, la pré-inscription en ligne sera annulée (voir la procédure de dépôt par voie dématérialisée téléchargeable sur le [site internet du CDG76](http://site internet du CDG76)). Il appartient aux candidats de s'assurer auprès du service **concours du CDG76** de la bonne réception de leur dossier d'inscription avant la date limite de dépôt fixée au **05 décembre 2024**.

**ADRESSE & HORAIRES D'OUVERTURE DU CDG76**

40 ALLEE DE LA RONCE - 76230 ISNEAUVILLE.

DU LUNDI AU VENDREDI : DE 8 HEURES 30 A 12 HEURES 30 ET DE 13 HEURES 30 A 17 HEURES (LE VENDREDI 16 HEURES).